COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020 – BUDGET VILLE

Le compte administratif n'est pas un document prévisionnel : il est le reflet de l'exécution réelle des dépenses et des recettes d'une année. Les comptes doivent être arrêtés au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Cet arrêt s'effectuant sous la forme d'un vote du conseil municipal.

Le compte administratif présente l'exécution budgétaire de l'exercice et détermine les résultats de l'année 2020. Ces résultats seront repris lors du vote du budget primitif 2021.

Bilan 2020

Le compte administratif présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	10 259 249,03 €	12 292 502,79 €	2 033 253,76 €
Solde de fonctionnement reporté		2 945 269,66 €	2 945 269,66 €
Résultat de fonctionnement	10 259 249,03 €	15 237 772,45 €	4 978 523,42 €
Section d'investissement	6 987 341,29 €	9 516 155,17€	2 528 813,88 €
Solde d'investissement reporté	735 624,96 €		-735 624,96 €
Résultat d'investissement	6 251 716,33 €	9 516 155,17€	1 793 188,92 €
Résultat de clôture 2020	15 510 965,36 €	24 753927,62 €	9 242 962,26 €
Restes à réaliser (investissement) 2020	2 925 523,75 €	0€	-2 925 523,75 €
Résultat net de clôture 2020	18 436 489,11€	24 753 927,62 €	6 317 438,51 €

Solde excédentaire de la section de fonctionnement : + 4 978 523,42 € (+ 8 868 672,66 € en 2019)

Solde excédentaire de la section d'investissement : 1 793 188,92 €

Solde des restes à réaliser : -2 925 523,75 €

Résultat net de clôture : + 6 317 438,51 €



Section de fonctionnement

Sommaire

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Epargne brute

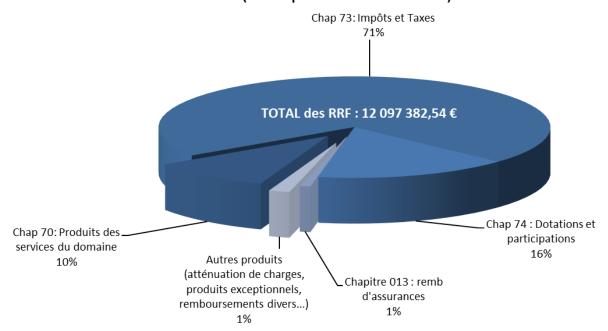
Fiscalité



Les recettes de fonctionnement

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 12, 29 millions d'euros. Elles se répartissent ainsi :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2020 (hors poduits rattachés)



Chapitre 013 : Atténuation de charges (0.105 M€)

Ce chapitre regroupe principalement les remboursements de la CPAM et de l'assureur de la Ville (DEXIA SOFCAP SOFAXIS) relatifs aux indemnités journalières versées aux agents placés en arrêt maladie.

Chapitre 70 : Produits des services et du domaine (1.21 M€)

Les produits des services et du domaine sont en baisse par rapport à 2019 (-10,8%), cette baisse est la conséquence de la crise sanitaire sur les services entrainant des facturations. Ainsi, le périscolaire (périscolaire+extrascolaire) a vu ses recettes passées de 597 348 € en 2019 à 390 117.07 € en 2020. Il s'agit de la principale baisse même si les structures d'accueils de jeunes enfants ont également vue leur recettes baissées (-7717 €) pour « atteindre 60 009.78 €.

En revanche certains autres services ont vu leurs recettes augmentées malgré la crise sanitaire :

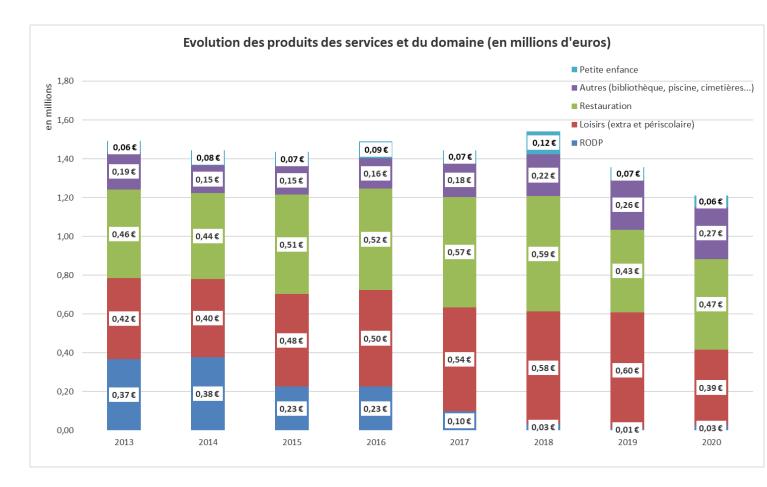
- les recettes de la restauration scolaire qui sont passées de 425 637 € en 2019 à 466 509 € en 2020. Attention toutefois concernant cette recette qui avait connu une année 2019 anormale liée à des difficultés de pointage des enfants consommant le service. En réalité les recettes de la restauration scolaire ont bien été impactées par la crise sanitaire dans la mesure où il peut être considéré en comparant les recettes de 2020 avec celles de 2018 et 2017 que la Ville a perdu environ 20% des recettes attendues.
- les recettes issues de l'occupation du domaine public communal qui ont évolué de 11 182 € en 2019 à16 326 € en 2020. Cette augmentation est cependant une nouvelle fois



trompeuse dans la mesure où elle est due à des rattrapages de créances d'Enedis qui a payé 4 années d'occupation du domaine public.

- Les recettes inhérentes à la location des concessions dans les cimetières qui sont passées de 3101 € en 2019 à 13 513 € en 2020.
- les recettes issues de la refacturation de charges au CCAS ont représenté 54 566 € (45 530 € en 2019) en raison de l'augmentation des portages de repas.

Enfin, il peut être noté que les redevances payées par les opérateurs internet et de téléphonie sont stables et permettent à la Ville de titrer 32 596 € de recettes.



Chapitre 73 : Impôts et taxes (8.63 M€)

Le chapitre 73 « impôts et taxes » est composé en 2020 des contributions directes (recettes fiscales), de la taxe sur l'électricité, de l'attribution de compensation, et des droits de mutations.

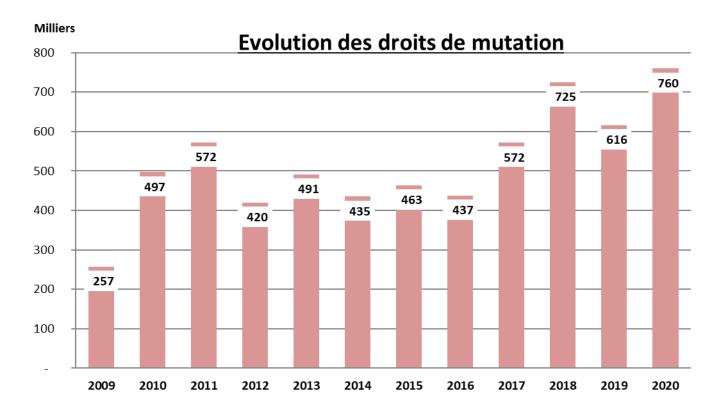
Les recettes de ce chapitre sont en hausse de 435 K€ (+5 %).

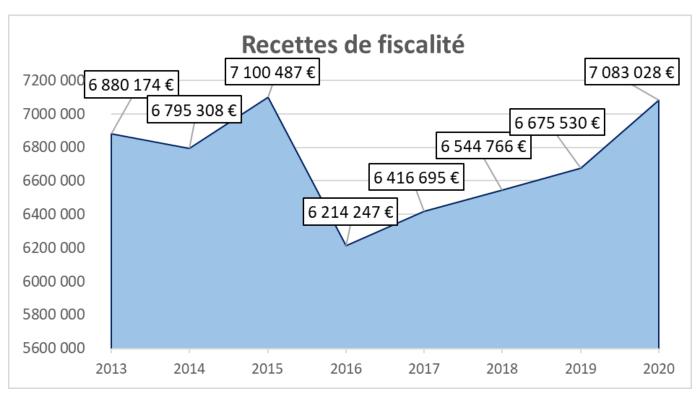
Cette hausse s'explique par :

- la dynamique des recettes de taxes foncières et d'habitations :+ 4.7% (+407 K€),
- l'augmentation des recettes des droits de mutations (+143 K€).

A contrario les recettes issues de l'attribution de fiscalité sont en baisse de 4K€ et s'élèvent à 615 978 €. Cette baisse est inhérente à la facturation du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de SQY qui se répercute sur le montant de l'attribution de compensation.







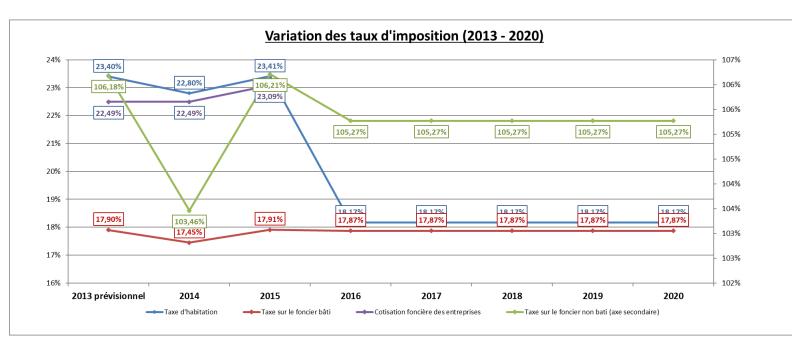
Nota bene sur l'évolution de la fiscalité :

En 2014, la commune avait fait le choix de compenser la fiscalité additionnelle mise en place par la CCOP par une baisse des taux de taxe d'habitation et de taxes foncières. Selon la même logique, la baisse de la fiscalité de la CCOP prévue pour 2015 a été compensée par une hausse des taux d'imposition de la Ville, sans incidence pour les contribuables.



Enfin, en 2016, des ajustements ont été opérés afin d'assurer la neutralité fiscale pour les impôts ménages suite aux transferts de fiscalité à SQY.

En 2020, il a été souhaité de maintenir les taux de fiscalité direct des années précédentes.



Chapitre 74 : Dotations et participations (1.94 M€)

Les recettes de ce chapitre comprennent essentiellement la dotation globale de fonctionnement, le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), ainsi que des subventions de divers partenaires institutionnels (CAF, conseil général, etc.).

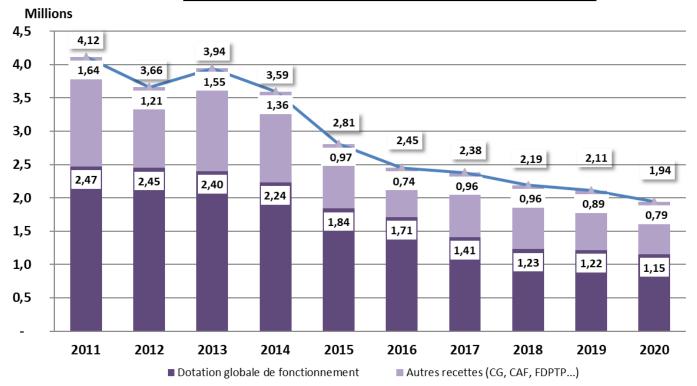
Les recettes de ce chapitre sont encore en baisse e 167 661 euros (-7.95%) il peut être noté qu'après que les recettes de ce chapitre aient bénéficié du recensement de 2015 (« seulement » - 3.65%), elles reprennent un rythme important de baisse (-7.9% en 2018). Ce chapitre est essentiellement en baisse en raison de :

- la baisse de la dotation forfaitaire : 66 K €, soit 1 151 599 €,
- la baisse des dotations de la CAF : 33 K€ , soit 548 997 €,
- et surtout la disparition du FDTP : 112 K€.

Il peut cependant être relevé que ce chapitre a tout de même vu son compte 74751 relatif aux reversements de SQY pour les prestations réalisées par la Ville augmenté de 41 K€ ou encore sa compensation pour les exonérations de taxe d'habitation s'accroître de 16 K€.



Evolution des dotations et participations



> Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (0.146 M€)

Le chapitre 75 est composé pour l'essentiel de recettes liées aux loyers, locations de salles, et divers remboursements liés à la gestion courante des services municipaux (téléphonie, assurances, électricité, etc.). Il s'élevait à 229 267.66 euros pour 2018, 133 842,17 euros pour 2019 et donc 146 095.73 euros pour 2020. Malgré une année qui a vu la redevance sollicitée auprès du gestionnaire du marché baissée de 5.8 K€, ce chapitre est en légère augmentation. Cela est néanmoins dû aux remboursements de factures sur le contrat de fourniture d'énergies (P1).

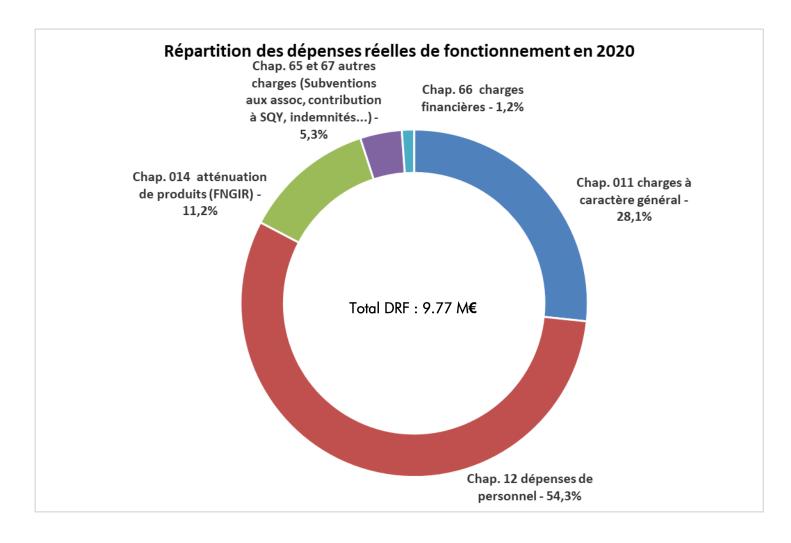
Chapitre 77 : produits exceptionnels (0.63 M€)

Les recettes de ce chapitre sont en hausse (0.2K€ en 2019) en raison remboursement d'avoir par l'assurance du personnel de la commune (Dexia).



Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 9.77 millions d'euros. Elles se répartissent de la façon suivante :

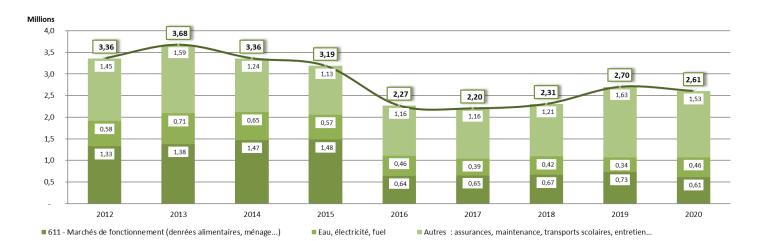


Chapitre 011 : Charges à caractère général (2.61 M€)

Les charges à caractère général sont en baisse de 3.5% par rapport à 2019.



Evolution des charges à caractère général

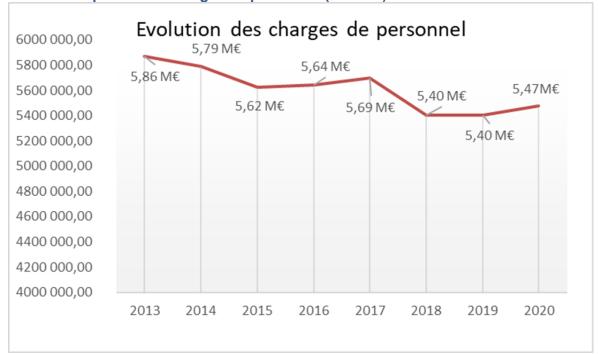


Cette baisse s'explique principalement par l'activité réduite pendant la première phase de crise sanitaire même si celle-ci a entrainé des dépenses inhabituelles d'un montant estimé à environ 160 K€. Les dépenses en fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire ont été particulièrement impactée en 2020 en passant de 249 480,39 € en 2019 à 203 573,94 euros en 2020.

Par ailleurs, 2020 a une nouvelle fois été impactée par les chantiers de la cuisine centrale et de l'école, notamment avec les frais inhérents à la location de la cuisine provisoire (289 K€ mais 350 K€ en 2019) ou aux frais de gardiennage des chantiers (44K€).

Sur les consommations de fluides, il est possible de noter une forte augmentation (+118K€) en 2020 pour atteindre 458 K€. Cependant l'année 2019 a été particulièrement basse (pour l'électricité principalement) en raison d'une part d'un décalage de facture et d'autre part de la prise en compte d'avoirs (339 K€ en 2019).





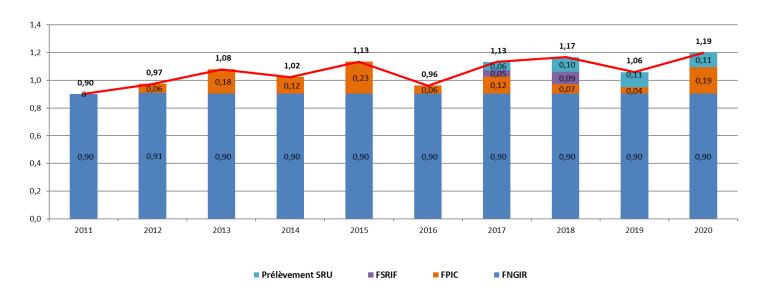


Malgré de nouveaux recrutements rendus nécessaires par l'agrandissement de la Ville, le chapitre 012 connait une légère hausse (+7K€). Il peut être noté que l'impact des agents recrutés sera plus important en 2021 du fait de leur activité pour la Ville sur une année budgétaire complète. Enfin, la crise sanitaire a limité certaines dépenses en ressources humaines de la Ville puisque la piscine communale n'a pas pu ouvrir et qu'une partie du soutien scolaire n'a pas pu avoir lieu.

Chapitre 014 : Atténuations de produit (FNGIR et FPIC : 1.06M€)

Evolution des atténuations de produits

Millions



Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Ce fonds a pour objet de favoriser la réduction des inégalités sur l'ensemble du territoire en opérant un prélèvement sur les ensembles intercommunaux et les communes isolées. Le fonds redistribue ensuite cette somme en direction des ensembles intercommunaux en fonction d'un indice reprenant le potentiel financier agrégé et le revenu par habitant.

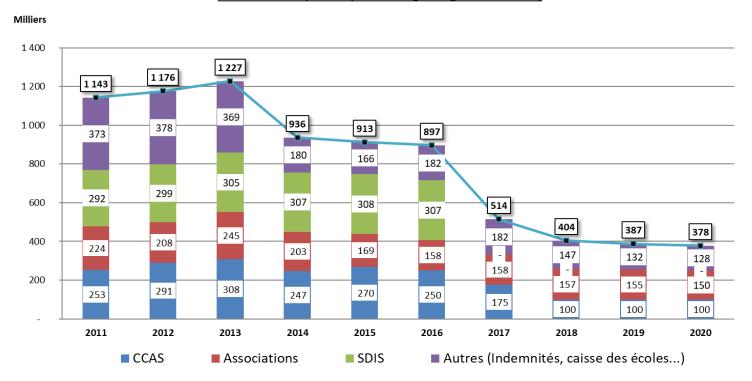
En 2019, Villepreux était contributrice nette au FPIC à hauteur de 45 631 euros (contre 67 614 euros en 2018), en 2020 il a été constaté une hausse de la richesse et donc des prélèvements des habitants de l'agglomération (y compris les entreprises – chiffres basés sur les ressources de 2019) et le prélèvement au titre du FPIC de la Ville a donc bondi et s'est donc élevé à 190 K€. Cela a d'ailleurs engendré une décision modificative du budget. En revanche, à l'instar de 2019 la Ville n'a pas été sollicitée au titre du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) (elle avait payé 91 032 euros en 2018 et 47 200 euros en 2017). Nous rappellerons enfin que la commune est contributrice au titre du prélèvement SRU pour un montant de 105 229,5 euros (108 997.20 en 2019).

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) est stable et représente 903 771 euros. Pour rappel, ce fonds a été instauré en 2011 afin de compenser les inégalités liées à la suppression de la taxe professionnelle.



Chapitre 65 : Autres dépenses de gestion courante (0.38 M€)

Evolution du chapitre 65 (autres charges de gestion courante)



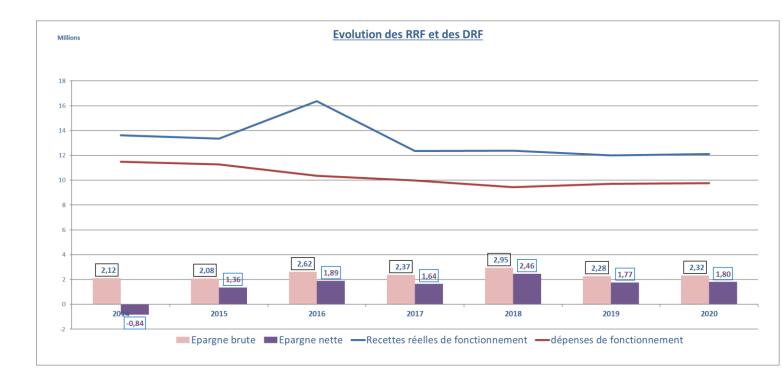
Les dépenses de gestion courantes du chapitre 65 sont en très légère baisse de 8 8668 euros par rapport à 2019. Les subventions aux associations sont en légère baisse ainsi que la subvention à la Caisse des Ecoles (-3.9K) €.

Chapitre 66 : charges financières (0.13 M€)

Le montant des intérêts de la dette s'élève à 111 425,60 euros dont 37 396 euros d'intérêts courus non échus (ICNE) euros correspondant à des charges ou des recettes qui restaient à payer lors de l'exercice 2019.



Epargne brute



L'épargne brute hors évènements exceptionnels (taxe sur les terrains devenus constructibles, reversement d'excédents de budget annexes) s'élève en 2020 à 2.32 millions d'euros. Elle permet de contribuer à l'autofinancement des dépenses sur la section d'investissement après remboursement du capital de la dette (ce qui constitue alors l'épargne nette).



Section d'investissement

Sommaire

Dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement

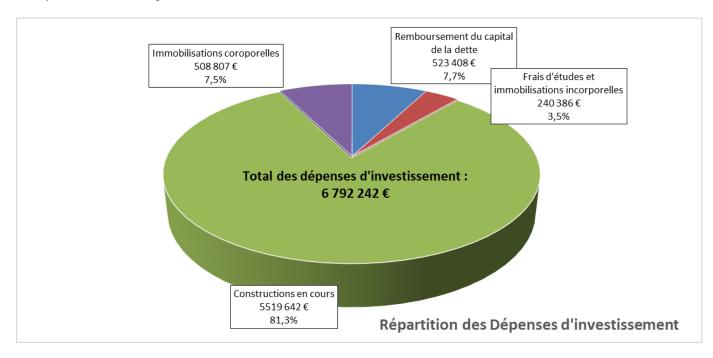
Recettes d'investissement

Focus sur la dette



Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 987 341,29 euros (hors restes à réaliser). Elles se répartissent de la façon suivante :



Grands projets:

- GS Thomas Pesquet (coût total des travaux : 10 794 280,06 euros (TTC)) : ...4 074 951,69 €
- Reconstruction de la cuisine centrale (total : 2 767 750,80 euros TTC) :1 655 920,39 €

Travaux de voirie :

•	Réfection de la couche de roulement rue de la pépinière :	21 390 €
•	Projet vélo rue :	32 673,84€
•	Autres travaux de voirie :	. 78 147,68 €

Amélioration du cadre de vie :

•	Ouvrage dans les cimetières :	16 022 €
•	Achats d'arbres et de plantes :	24 248,66 €
•	Installation d'une borne de recharge électrique :	26 017,58
•	Changement du paratonnerre du Beffroi :	4 692 €

Acquisition/renouvellement de matériels et mobilier pour les écoles, accueils de loisirs et autres services de la Ville :

•	Renouvellement et équipements des écoles en matériel numérique :	70 178,49 €
•	Renouvellement et acquisition de mobilier pour les écoles et périscolaire :	24 150,35 €
•	Renouvellement du matériel de la petite enfance :	15 489,07 €
•	Mobilier du nouveau réfectoire de Jean de la Fontaine :	14 917,34 €
•	Remplacement et réparation du matériel des offices de cuisine :	7 818,41 €



Rénovation des bâtiments communaux :

•	Remise aux normes des éléments de sécurité incendie :	11 624,25 €
•	Travaux de plomberie au sein de l'école du Clos Crozatier :	7 080 €
•	Travaux de sécurisation des entrées des structures petite enfance :	9 580 €
Equipem	ents sportifs :	
•	Modernisation de l'éclairages complexe sportif A. Mimoun (led):	32 426,09 €
•	Travaux d'étanchéité complexe sportif A. Mimoun :	12 814,54€
•	Réfection des courts de tennis :	3 534,66€
Acquisitio	on de matériels professionnels pour les services :	
•	Achat de matériel professionnel pour les espaces verts :	8 406 €
•	Outillage pour les services techniques :	
Informati	sation des équipements municipaux, télécommunications :	
•	Acquisition et renouvellement du parc informatique et logiciel :	7 358.87 €
•	Mise à jour de logiciel informatique pour les ressources humaines :	4 146€
		005 500 75

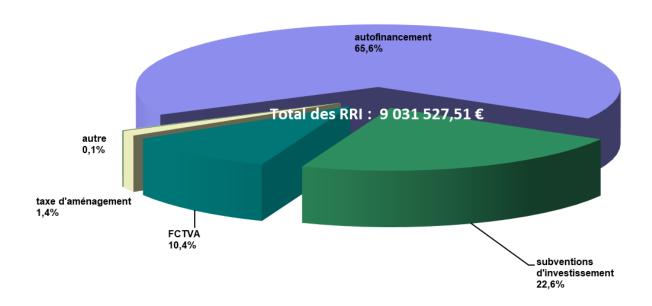
Le montant global des restes-à-réaliser au 31 décembre 2020 s'élève à 2 925 523,75 millions d'euros, dont 1 567 513,46 millions d'euros pour la construction de l'école Thomas PESQUET, et 783 329,10 euros pour la cuisine centrale.



Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9.03 millions d'euros (hors restes à réaliser) et se répartissent ainsi :

Répartition des recettes réelles d'investissement (hors RAR)



Les recettes d'équipement sont en hausse en 2020 en raison de la sollicitation et la perception de plusieurs subventions d'investissement concernant le groupe scolaire (626 400 euros), la restauration scolaire (380 995 euros) et surtout le gymnase du Jeu de Paume dont les soldes de subvention ont pu être sollicités (1 033 387,33 euros). Sur le chapitre 13, la Ville a ainsi perçu 2 040 782,33 euros contre 1 073 888,11 en 2019.

Les autres recettes d'investissement sont principalement constituées :

- du FCTVA (chap. 10) pour 936 070 euros,
- de la taxe d'aménagement (chap. 10) : 122 411,89 euros,

S'ajoute à ces recettes les écritures d'amortissement, lesquelles ont représentées 484 627 euros en 2020.



FOCUS SUR LA DETTE

Au 31 décembre 2019, l'encours de dette de la ville s'élevait à 4 518 754,38 euros. L'annuité 2020 s'élève à 642 969,84 euros dont 523 407,97 € pour le capital de dette et 119 561,87 € d'intérêts. L'encours de dette s'élève donc à 3 997 582,51 euros au 31 décembre 2020.



